

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 juin 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre du plan de développement de Vaise, vous avez décidé, lors de la séance du 20 février 1996, de lancer, parallèlement, une concertation préalable et une enquête publique sur l'opération de l'espace Valmy qui comprend :

- la place Valmy proprement dite,
- l'îlot des Tanneurs non reconstruit,
- la place du Marché aux abords immédiats de la mairie.

Conformément au décret n° 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983, l'enquête publique s'est déroulée du 9 avril au 9 mai 1996.

Un certain nombre de remarques ont été enregistrées concernant :

- le problème du stationnement,
- la sécurité,
- le monument de la place Valmy.

Concernant les remarques ayant trait à la place du Marché et à l'îlot des Tanneurs, qui constituent la première tranche opérationnelle du projet, celles-ci ont été intégrées dans la réflexion menée pour l'élaboration du projet définitif.

Par ailleurs, la mise en place d'un éventuel "monument ou signal" place Valmy est aujourd'hui à l'étude. Des propositions seront faites dans le cadre du réaménagement de cette place conditionné par l'ouverture du tronçon nord du périphérique.

La concertation préalable engagée sur le même périmètre n'a fait l'objet d'aucune remarque sur les registres mis à la disposition du public.

Monsieur le commissaire-enquêteur émet un avis favorable sur cette opération ;

B - Propose d'approuver le dossier de l'espace Valmy tel que soumis à l'enquête publique et de clore la concertation préalable ;

Vu le présent dossier ;

Vu sa délibération en date du 20 février 1996 ;

Vu le décret n 85-453 du 23 avril 1985 ;

Vu la loi n °83-630 du 12 juillet 1983 ;

Vu les résultats de l'enquête publique qui s'est déroulée du 9 avril au 9 mai 1996 ;

Vu l'avis favorable de monsieur le commissaire-enquêteur ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

Approuve le dossier de l'espace Valmy tel que soumis à l'enquête publique et clôt la concertation préalable.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,